

HALL F
APPARTEMENT DE 3 PIECES
n°F21 au 2ème étage

SÉJOUR	19,84 m ²
CUISINE	6,54 m ²
CHAMBRE 1	14,84 m ²
CHAMBRE 2	11,11 m ²
SALLE DE BAINS	5,94 m ²
SALLE D'EAU	3,96 m ²
DÉGAGEMENT 1	2,02 m ²
DÉGAGEMENT 2	3,92 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	68,17 m²
BALCON	6,90 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	75,07 m²

LEGENDE

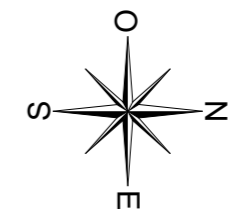
VR	volet roulant	—	radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
—	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
—	robinet de puisage	TRI	tri sélectif
—	sèche-serviette	---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue
fenêtre	porte fenêtre	EP	eau pluviale
fenêtre fixe	fenêtre fixe opaiescent		

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

N° F21

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



Indice A Juin 2024
Echelle : 0 50 100 200cm